

Options



SUPPLÉMENT MINES ÉNERGIE N° 658 Juin 2020

Les CSE au prisme de la crise

DOSSIER

Peut-on concilier écologie et libéralisme ?



Décidément, ce virus aura eu bien des conséquences sur nos repères, notre regard sur les autres, notre vie, notre travail... « Distanciation sociale », paiements sans contact, caisses sans contact, travail à distance sans contact, et même liens sociaux sans contact... Tous ces concepts se sont développés ces dernières années sans que personne ne s'en étonne vraiment. Ils ont explosé dans la période, tout comme le télétravail.

Mettons le numérique au service de l'humain

Nombre de salariés se sont retrouvés « connectés », parfois malgré eux - mais le plus souvent avec bonheur, nous le savons à présent - à leurs collègues. Les bénéficiaires sont, semble-t-il, supérieurs aux difficultés : meilleure conciliation des temps de vie, plus grande autonomie, moins de trajets... mais aussi une plus grande porosité entre travail et vie personnelle et des échanges parfois complexes entre collègues (plus de 40% des télétravailleurs se disent en détresse psychologique). Les négociations et débats à venir seront l'occasion pour les militants CGT de reprendre contact avec les salariés pour définir, avec eux, leurs besoins.

Et pour les managers ? Quelles difficultés, cohésions d'équipe, liens managériaux ? Les individualismes auront-ils été exacerbés ou bien au contraire cette période d'éloignement aura-t-elle suscité des envies de collectif, de solidarité ? Des envies d'une nouvelle « normalité » ? Redonner toute sa place à l'humain dans le travail, c'est un enjeu majeur de la CGT depuis des décennies. Un



humain en bluetooth peut-il réellement prendre sa place et jouer son rôle dans un contexte de distanciation en tout ? Des réflexions de fond et des luttes seront nécessaires pour parer les mauvais coups de ceux qui voudront utiliser ce bel outil que peut être le numérique à des fins purement productivistes et asservissantes : mettons le au service de l'humain !

Sandrine Roche,
membre du bureau exécutif Ufict-CGT

Ont participé à ce numéro :

Philippe Boineau, Claire Bordenave, Pascal Cabantous, Marie-Agnes Combesque, Johanne Debunne, José Fernandes, Laurent Graveleine, Valerie Goncalves, Karine Granger, Laurence Hoeffling, Michael Kazmaier, Delphine Leblanc, Alain Perrigault, Jean-Paul Rignac, Sandrine Roche, Matthieu Vandestock

Ufict-CGT Mines-Energie
263, rue de Paris - 93516
Montreuil Cedex
ufict@ufict.fnme-cgt.fr
www.ufictfnme.fr

Rédacteur en chef :
Jean-Paul Rignac

Conception graphique,
maquette :
Studio-RivetPresseEdition

Dépôt légal : 2^e trimestre 2001 -
Bobigny
Commission paritaire n°0112S08090
du 18 janvier 2007
Photogravure et impression :
Zone d'Activités - 77590 Bois-Le-Roi

Imprimé sur du papier provenant
d'Autriche
Eutrophisation : Ptot 0,007kg/Tonne



SOMMAIRE

- 3 ACTUALITÉS**
Les CSE au Prisme de la Crise
- 6** Quel cirque autour de l'ARENH !
- 7 DOSSIER**
Peut-on concilier écologie et libéralisme ?
- 12 STRATÉGIE DES ENTREPRISES**
Pétrole, marchés financiers et transition énergétique
- 15 VIE SYNDICALE**
Travail en confinement : l'enquête Ufict-CGT révèle de réels besoins

UN PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE
AU SERVICE DE TOUS

mines - énergie
la
cgt



LES CSE AU PRISME DE LA CRISE



Sous prétexte d'urgence sanitaire, tous les mauvais coups sont permis pour affaiblir les salarié.e.s et discréditer la CGT.

Il y a en face-à-face, d'une part les organisations syndicales dont le rôle est de s'assurer que les salarié.e.s vont reprendre leurs activités en toute sécurité et d'autre part la ministre, Madame la Ministre Muriel Pénicaud, qui entend utiliser la situation pour attaquer ce qui reste du Code du Travail et accélérer l'activité économique du pays. Pour accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Reprise d'Activité (PRA), le Ministère du Travail a publié le 5 mai 2020, un protocole national de déconfinement pour les entreprises, afin d'assurer santé et sécurité des salarié.e.s. Cette reprise ne peut donc se construire au « doigt mouillé », ni être subordonnée aux velléités des directions. Elle nécessite un cadre précis, transverse et prescriptif pour l'ensemble de l'entreprise tout en y intégrant les particularités des diverses situations de travail rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs métiers. Depuis le début du confinement les directions tentent de bypasser les instances légales afin de gérer à leur façon cette crise sanitaire Covid-19. Les élus CGT doivent donc batailler pour que les directions consultent les CSE. Car ce que le Ministère du Travail omet de rappeler, c'est que les PRA post-confinement s'inscrivent dans l'obligation d'in-

formation/consultation du CSE, conformément à la notion de « projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ».

Cette reprise ne peut donc se construire au « doigt mouillé », ni être subordonnée aux velléités des directions

Dans le nucléaire par exemple, depuis le début de la crise, deux CSE se tiennent par semaine. « Nous sommes déjà à 13 CSE extraordinaires sur ce sujet, soit entre 30 et 40 heures de réunion » explique Yannick secrétaire CSE. À la R&D, 4 CSE et une réunion point Covid toutes les semaines et 4 CSSCT Covid depuis le début de la crise. Malgré les rencontres régulières avec la direction, le dialogue social n'est pas de qualité témoigne une élue : « la direction n'a en général pas répondu aux questions et ne fournit pas les documents nécessaires à un bon travail des élus en CSE ». À ENEDIS le dernier CSE Central pour l'analyse du PRA s'est déroulé sur 3 jours consécutifs ! De plus, les délais pour préparer ces instances sont réduits et compliquent l'analyse approfondie des dossiers.



Savoir pour prévoir, afin de pouvoir

La CGT remonte les questions des salarié.e.s, travaille sur les référentiels en matière de sécurité sanitaire, communique avec la médecine du travail, étudie les propositions de la direction sur les temps de travail, interpelle les Inspecteurs du Travail... Ce travail de fourmis des élu.e.s est essentiel pour s'assurer d'une protection optimale des salarié.e.s ; il permet d'alimenter la direction dans ses actions mais également dans ses messages de communication. « *Nous grandissons ensemble* » confie un directeur de CNPE. « *Il est nécessaire de nous remonter vos questions auxquelles moi et mon équipe n'avions pas pensé* ». Les résultats sont plutôt positifs, car les interventions syndicales conjuguées avec la volonté de protéger les salarié.e.s, conduisent à la mise en place de nombreuses mesures bénéfiques.

Ce travail de fourmis des élu.e.s est essentiel pour s'assurer d'une protection optimale des salarié.e.s

Une vision tronquée des actions syndicales : Décryptage

La démarche de déconfinement mise en place doit être conduite dans un cadre concerté avec les élus, afin de garantir sa faisabilité, son effectivité et son appropriation la plus large par tous les acteurs participant à la lutte contre la propagation du virus. En aucun cas, comme voudraient le faire croire certains médias, l'activité syndicale est d'empêcher les entreprises de fonctionner.

Le Journal Le Point du 8 mai 2020 titre – « La CGT parvient à faire fermer l'usine Renault de Sandouville ». Ce titre conduit le citoyen à penser que la CGT est contre la reprise des activités et de surcroît, par une information erronée relayée par les médias des chaînes TV, que la décision de justice pourrait remettre en cause le paiement du chômage partiel des salarié.e.s (vous noterez le condition-

nel). D'une part, la situation sanitaire ne permettait pas aux salarié.e.s de reprendre le travail en toute sécurité, d'ailleurs la justice a donné raison à la CGT, et d'autre part le problème du paiement du chômage partiel n'est pas la conséquence d'une décision de justice mais de la mévente de ses véhicules et d'une délocalisation de la production en Corée qui conduirait Renault à licencier.

En aucun cas, l'activité syndicale est d'empêcher les entreprises de fonctionner

Les salarié.e.s assistent à un paradoxe entre les discours bienveillants et rassurants des directions et la CGT qui alerte sur la réalité du terrain. Les causeries de la direction au travers de séances de questions/réponses en ligne ou en audio se veulent rassurantes : exposés rassembleurs, lissés et bienveillants. Mais si l'on y prête un peu plus d'attention, il faut s'assurer de la véracité des propos.

Entre vouloir et avoir il y a parfois un monde

Allons faire un tour sur VEOL, l'intranet EDF. Toutes les directions EDF y communiquent sur les règles et gestes sanitaires à respecter et font témoigner leurs agents : « Les services Médicaux sont « toujours prêts » (comme les scouts). Marcel, chef de pôle TEAM ANTI-COVID-BUGEY (TAC-BUGEY) y déclare : « ACCOMPAGNER LE DECONFINEMENT ». Sauf que, les vœux ne sont pas toujours exaucés : en mai, sur certains sites (ENEDIS), les masques ne sont toujours pas arrivés. Dans les centrales, les plexiglas sont en cours de fabrication... Les visites CSSCT démontrent que les gels hydro alcooliques ne sont pas en place, que les locaux ne sont pas nettoyés aux fréquences annoncées. À EDF R&D, les élus CGT en CSE COVID ont pu constater que plusieurs mesures préconisées par la Direction dans les fiches « réflexe » n'étaient pas mises en place ou non prévues (blouses à usage unique pour les salarié.e.s du ménage, bandeaux nettoyants et lingettes à usage unique non utilisés...), les contrats des personnels de ménage n'ont pas été augmentés alors même que les conditions actuelles nécessitent un nettoyage approfondi des locaux... Alors les salarié.e.s doivent-ils revenir coûte que coûte ?

Les Inspecteurs du Travail sont aussi en première ligne pour défendre les droits (et la vie) des salarié.e.s. Ainsi, les élus CGT sont en contact régulier avec eux pour alerter ou prendre conseil. Mais leur travail est parfois mis à mal. Un inspecteur est suspendu car il exigeait l'utilisation de masques pour les aides à domicile. Cela n'a pas plu à l'employeur ni aux consignes du Ministère qui sont de ne pas trop pénaliser les entreprises ! On assiste ni plus ni moins

à une forme de musèlement des principes fondamentaux de la République.

Cette crise génère du questionnement

En effet, si les PRA présentés sont assez bien adaptés à la situation actuelle de reprise, qu'en sera-t-il si la situation sanitaire était amenée à évoluer fortement ? Évolution du niveau d'activité, retour progressif des salarié.e.s sur site, montée en charge de la production, organisation, durée du travail...

En effet, nombre d'imprévus et de situations non anticipées dans le PRA (comme une augmentation des arrêts de travail dans les jours qui suivent la reprise) vont apparaître. Cela nécessitera des calages et améliorations indispensables. L'indispensable « cadre concerté » (pour reprendre les termes du Ministère du Travail), doit donc perdurer au fil du déploiement. Ainsi, les élus devront veiller à ce que, dans les PRA, un nombre suffisant de réunions du CSE par semaine permette les remontées terrain, la vérification de la bonne adaptation des mesures, la gestion des difficultés rencontrées... Ce sera autant d'occasions de faire le point sur les nouvelles recommandations sanitaires nationales à prendre en compte.

Sur certains sites, notamment dans les métropoles, les conditions de retour des salarié.e.s sur leur site de travail sont complexes. Dans les PRA, les directions ont projeté des objectifs de présence permettant la distanciation sociale. Par exemple à Paris, 30 % à Smartside (93) et Wagram (75), et 25 % à la tour PB6 à La Défense (92). La recommandation est de « privilégier les transports individuels (vélo, deux roues, automobile...) et éviter au maximum le recours aux transports en commun potentiellement saturés ». À La Défense les salarié.e.s sont priés de rester en télétravail. Sur les sites de plateaux d'accueil acheminement, les médecins du travail alertent sur le risque de transmission du Covid-19 pour les agents qui travaillent dans une salle fermée, même si celle-ci est grande, du fait de la climatisation. À Flamanville 3, une partie des Prestataires et Agents sont invités à travailler en poste 2x8 pour éviter la surpopulation sur site. Mais cette nouvelle orga-

nisation n'est pas cadrée dans le temps ! N'est-ce pas là la porte ouverte à mettre en place des cadences de travail différentes dans le seul but d'accroître la productivité ?

Quelles conséquences sur la vie personnelle ? Comment vont se passer les retours ? Que vont devenir les FLEX-OFFICE, OPEN-SPACE... ? Quels risques liés au transport individuel ? Est-il envisageable que tous les salarié.e.s reviennent en septembre ?

Il va sans dire que nos habitudes de travail vont évoluer dans les mois et années à venir. Pour le moment pas de réponse... Un travail de réflexion avec les élus devra être engagé avant la fin de l'année 2020. D'ici là, une veille attentive de la CGT est nécessaire pour que la direction ne soit pas tentée de mettre en place définitivement de nouvelles organisations avec l'aide complice de l'état.

Tirer les leçons de la crise

La CGT souhaite qu'à l'issue de la crise sanitaire, et au minimum dès la rentrée de septembre, un grand chantier de réflexion soit ouvert afin de réfléchir collectivement sur ce qu'il est désormais souhaitable de mettre en place en termes d'espace de travail pour les salarié.e.s. À EDF, il est nécessaire qu'un nouveau référentiel soit mis en

N'est-ce pas là la porte ouverte à mettre en place des cadences dans le seul but d'accroître la productivité ?

place pour prendre en compte non seulement les risques sanitaires, mais également la qualité de vie au travail, des moyens d'accès collectifs aux sites (transports en commun disponibles, parkings auto et vélo en quantités suffisantes, moyens liés au télétravail...), l'organisation du télétravail...



QUEL CIRQUE AUTOUR DE L'ARENH!

© EDF - Mayeux Laurent / PWP



Suite au Covid-19, des concurrents d'EDF invoquent la « force majeure » pour s'exonérer de leurs engagements vis-à-vis de l'ARENH : un dispositif totalement injuste depuis son origine ! Avec la crise et les mesures de confinement, la consommation d'électricité a baissé (environ 15 % en France) tout comme les prix de marché qui se sont effondrés. Les fournisseurs alternatifs qui s'étaient engagés à acheter des volumes d'ARENH à 42 €/MWh se sont retrouvés avec des surplus par rapport à leurs besoins. Ils ont donc dû les revendre sur le marché journalier (SPOT) à un prix inférieur : d'où des pertes financières. Trois d'entre eux (dont Total Direct Energie) ont fait valoir une clause de « force majeure », confirmée par les tribunaux de commerce, qui les autorise à ne pas respecter leurs engagements vis-à-vis de l'ARENH sur la totalité des volumes souscrits, alors même que leurs ventes n'étaient évidemment pas réduites à zéro. C'est bien sûr un effet d'aubaine pour les actionnaires de Total, mais qui risque de coûter plusieurs dizaines de millions d'euros à EDF. En retour, EDF a fait appel de cette

décision, tout en résiliant leurs contrats d'ARENH jusqu'à la fin de l'année pour protéger ses intérêts et dissuader ses concurrents d'interpréter l'ARENH comme une assurance gratuite contre les fluctuations du marché... La décision en référé de la cour d'appel est attendue après l'été ou fin 2020. Précisons qu'ENGIE ne fait pas partie des trois plaignants.

EDF se retrouve être l'assureur de ses concurrents

C'est une nouvelle démonstration que l'ARENH est à bout de souffle : EDF gère les conséquences de la crise en tant qu'industriel, assume la production électrique y compris pour ses concurrents qui se contentent de facturer l'électricité, souvent avec des services clientèle dématérialisés (et parfois avec des centres d'appels délocalisés à l'étranger). La FNME-CGT, depuis l'origine, n'a cessé de pourfendre ce dispositif ARENH, et d'autant plus à la veille de longs contentieux, contestations, résiliations, instabilités... La perspective pour la direction d'EDF ne serait qu'une issue financière : elle voudrait troquer une vente à la découpe d'EDF (projet Hercule) contre une refonte du dispositif ARENH : la CGT et les salariés y sont totalement opposés ! Arroseez arrosés ?

La FNME-CGT depuis l'origine n'a cessé de pourfendre ce dispositif ARENH

Si cet hiver le prix de marché de l'électricité venait à grimper (EDF a annoncé une baisse de production nucléaire), ces opportunistes pourraient bien au final se mordre les doigts...

ARENH?

En 2011, Bruxelles, avec la complicité du gouvernement français, a imposé l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique faute de pouvoir démanteler EDF pour casser sa position dominante et développer la concurrence en France. EDF doit donc céder aux fournisseurs alternatifs concurrents à prix fixe un quart de sa production nucléaire (100 TWh) à 42 €/MWh (depuis 2012 !). Le PDG JB Lévy a déclaré le 4 juin 2020 : « Nous allons poursuivre notre combat pour obtenir la modification de l'ARENH : les attaques de nos concurrents, que nous contestons vigoureusement, démontrent de manière spectaculaire que ce dispositif asymétrique, injuste, démotivant, doit évoluer ».

L'ARENH est présent dans toutes les offres de marché, dans les Tarifs Réglementés de Vente et aussi dans les offres « vertes » (assorties de garanties d'origine). Son seul avantage - et pas le moindre - c'est qu'il joue un effet stabilisant sur les factures, tout en étant une composante adossée à une réalité industrielle.

PEUT-ON CONCILIER ÉCOLOGIE ET LIBÉRALISME ?



©EDF - DASTE ADRIEN _ TOMA

La baisse des émissions de CO₂ dans le monde depuis la crise sanitaire laisse penser que les humains, de gré ou de force, peuvent diminuer l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Reste à inventer un nouveau modèle pour passer des désirs aux besoins, de la croissance aux partages. Est-il possible de mettre en place ce nouveau modèle à travers les outils d'aujourd'hui ?

LA MAIN VISIBLE DES MARCHÉS SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les industriels répercuteront-ils le coût de la transition écologique sur leurs produits plutôt que d'enclencher une réduction de leur empreinte écologique ?

Le système d'échanges de droits d'émissions de gaz à effet de serre, lancé en Europe dès 2005, visait à inciter les industriels émetteurs à investir pour réduire leurs émissions, sous peine de payer des « droits à polluer » à des prix de plus en plus élevés à l'avenir. Ce marché couvre structurellement 40 % des sources de pollution mais ne couvre pas certains secteurs, comme le transport maritime.

En fonction de nombreux critères, l'Union Européenne impose une limite d'émissions de gaz à effet de serre aux entreprises les plus polluantes. Les entreprises qui réussissent à réduire leurs émissions sans dépasser leur quota alloué peuvent vendre leurs unités non utilisées. Celles qui dépassent leur limite doivent acheter des unités dites de « compensation ». Ce mécanisme, plutôt qu'une taxe, a été adopté pour permettre aux industriels de gérer eux-mêmes leurs volumes d'émissions. Mais ce marché a connu une financiarisation rapide, avec la constitution de bourses de carbone, et l'apparition d'acteurs intermédiaires occasionnant des escroqueries, comme le scandale à la TVA entre le Royaume-Uni et la France.

Le mécanisme des marchés

En outre, les nombreux intermédiaires et acteurs financiers agissent sur le marché en augmentant la liquidité, amplifiant les mouvements de prix. Jusqu'en 2018, avec les cours atteints pour le prix du carbone, cela n'a pas conduit

les centrales au gaz à être plus rentables que celles au charbon. C'est en partie à cause du grand nombre de quotas distribués, loin de la « valeur tutélaire » (voir encadré). Cette valeur est calculée par les experts pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050 : la tonne de CO₂ devrait atteindre 250 € en 2030 pour guider l'action publique pour le climat (elle est à moins de 25 € aujourd'hui !). Les industriels préfèrent répercuter ce coût sur les produits et donc sur les consommateurs finaux plutôt que d'enclencher une réelle réduction de leur empreinte écolo-

gique. En 2019, le mécanisme a enfin porté ses fruits grâce au recul des émissions dans la production d'électricité (-14 %) : la baisse des prix du gaz et le renchérissement des quotas carbone ont rendu le gaz plus intéressant que le charbon. L'industrie Française a baissé ses émissions de 1,8 % et la chaleur industrielle de 5 %. Mais ces résultats sont aussi dus à la mise en service du mécanisme Market Stability Reserve (MSR), agissant comme une banque centrale des quotas, qui dans une logique de soutien des prix a diminué l'offre trop abondante.

Neutralité carbone
en 2050 si
250 €/tonne de CO₂
en 2030
(contre moins
de 25 € aujourd'hui !)

Des droits à polluer

En 2019, le MSR a ainsi évacué du marché 397 millions de quotas, soit 24 % des 1 655 millions en circulation. Ce « droit à polluer » est devenu une « commodité », une sorte de matière première : un produit de base standardisé, disponible chez plusieurs fournisseurs et dont le prix évolue en fonction de l'offre et de la demande. Le carbone est de plus en plus lié au gaz. Par exemple, la récente baisse des prix du gaz, en raison de l'arrivée massive de

Gaz Naturel Liquéfié des USA vers l'Europe, a fait baisser l'usage du charbon, donc le besoin de quotas carbone.

Le marché du carbone européen est érigé sur un principe de « consommation normalisée » par la quantité de quotas mis à disposition. Pendant la crise sanitaire de la Covid-19, tous les États membres ont vu la demande en électricité baisser. Cela a impacté le marché du carbone européen érigé sur un principe de « consommation normalisée » par la quantité de quotas mis à disposition. Conséquence : réduction des recettes publiques provenant des ventes de quotas d'émissions et ralentissement des investissements dans des projets décarbonés. Le prix de la tonne de CO₂ s'est effondré à 15,5 € le 23 mars 2020, alors qu'il s'élevait à environ 23 € au début du même mois. Toutes ces incertitudes et instabilités du système pourraient entraver les plans d'abandon progressif du charbon. Avec la crise économique, le prix du CO₂ ne devrait pas accuser une forte hausse en 2020 et il n'est pas certain que la commission européenne soit capable d'instaurer d'urgence des mesures pour stabiliser les prix des crédits d'émissions. La crise sanitaire aura des conséquences sur les objectifs écologiques. La pression risque d'être forte pour abandonner les objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Des conséquences aussi sur le marché de gros de l'électricité

C'est entre 2 semaines et 3 ans qu'est négociée l'électricité avant sa livraison : c'est donc un marché de « prévisions ». Les spécialistes considèrent qu'une hausse d'1 €/tonne de CO₂ se répercute à hauteur d'environ + 0,5 €/MWh sur l'électricité. Au marché de gros se rajoute un 2^e marché d'ajustement de la courbe offre/demande : le marché, appelé Spot, un marché journalier, car les électrons présentent l'inconvénient de ne pas se stocker. 5 000 h/an, soit environ les 2/3 du temps, c'est le prix du gaz qui dé-

termine le prix Spot de l'électricité sur le marché. Mais ce marché est fortement perturbé par la priorité d'injection dont bénéficient les ENR intermittentes (éolien et PV), créant une volatilité excessive.

La crise sanitaire aura des conséquences sur les objectifs écologiques

Comme cela ne suffit pas à assurer l'équilibre offre/demande et la sécurité d'approvisionnement, ces marchés sont complétés par des mécanismes de capacité, basés sur un principe similaire, pour rémunérer les capacités qui ne fonctionnent qu'en extrême pointe (quelques centaines d'heures par an). Et, cerise sur le gâteau, à l'aval du cycle, un marché de certificats d'économie d'énergie, géré

par l'administration, vient contraindre les fournisseurs à agir sur l'efficacité énergétique chez leurs clients.

Compétitivité et rentabilité de l'électricité dans les mains des actionnaires

Si l'on ajoute les effets de spéculation, très prégnants sur le marché du carbone, la rémunération de la fourniture d'un électron est de plus en plus décorrélée du coût de sa production, même si celle-ci est bas carbone.

Dans le cas d'une concurrence totale, le pouvoir politique n'aurait plus aucune prise sur le prix de l'énergie, alors que la précarité énergétique augmente. Subventions et régulations seraient alors totalement inopérantes. Inévitablement, les conséquences sociales seraient désastreuses : sur les citoyens qui ne pourraient se soustraire à la logique des marchés (sauf à payer beaucoup plus pour supporter le risque de volatilité que peu d'acteurs de ce système veulent assumer), et sur les salariés du secteur qui resteraient la seule variable d'ajustement. Et ceci pour le plus grand profit des actionnaires qui soumettent déjà les entreprises au joug de la compétitivité et la rentabilité.



La proposition de la CGT pour construire une bonne transition énergétique

Ce n'est pas avec des logiques de marché, très complexes, que les objectifs de transition énergétique seront atteints. Les marchés se sont montrés incapables de délivrer des signaux de long terme cohérents. Ils enrichissent d'abord des intermédiaires (courtiers, juristes...), tout en transférant les risques sur les usagers. Un régime de taxes - plus à la main des États - permettrait au moins de servir la collectivité en retour. Le projet CGT propose de se servir des opérateurs historiques comme leviers opérationnels, pour une renationalisation avec pour objectif la construction des infrastructures nécessaires à la transition énergétique. Un tel programme est-il possible à mener compte

Ce n'est pas avec des logiques de marché que les objectifs de transition énergétique seront atteints

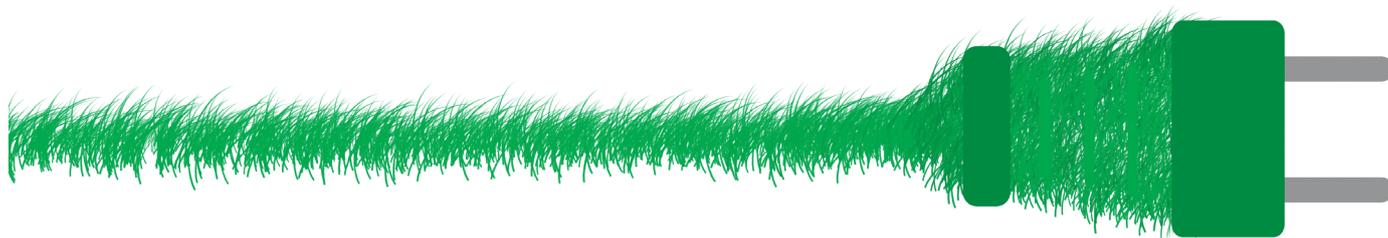
tenu du manque de visibilité? Les logiques de marchés sont très loin de la définition d'une économie véritablement verte.

Economie verte: un monde meilleur?

Sur fond de crise (post) Covid-19, la question de l'écologie est incontournable, et plus précisément la question du rap-

port entre économie, capitalisme, entreprises industrielles et écologie.

Un premier terme émerge: « économie verte ». Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) propose comme définition: « L'économie verte est une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sen-



LA VALEUR TUTÉLAIRE DU CARBONE: UNE VALEUR D'ACTION POUR LE CLIMAT

Suite au 1^{er} rapport émis en 2008, le rapport Quinet 2 de 2019 propose une nouvelle trajectoire de la valeur tutélaire du carbone. La valeur du carbone fait un bond spectaculaire: chiffrée initialement à 100 €/tonne pour 2030 elle passe à 250 €/tonne pour le même horizon. Ce phénomène est dû au retard pris par la France dans la réduction des Gaz à Effet de Serre et au relèvement du niveau d'ambition.

Donner une valeur en € à l'action pour le climat, c'est reconnaître la valeur de l'action par rapport à la non-action, signaler que les activités humaines doivent intégrer, internaliser les bénéfices collectifs que procure la réduction des émissions, c'est enfin se donner une référence pour sélectionner et hiérarchiser les actions utiles à la collectivité.

Cette valeur devrait servir de référence climatique pour les choix d'investissement de tous les acteurs économiques publics et privés en France. Il s'agit

d'un « référentiel carbone »: tout investissement et décision publique doit être évaluée à l'aune de cette valeur. Ainsi, la valeur tutélaire du carbone permet de prioriser les investissements et de les planifier dans le temps.

Réduire les gaz à effet de serre coûte moins cher que leur valeur tutélaire en carbone: cela doit être effectué en priorité afin de respecter les engagements climatiques français.

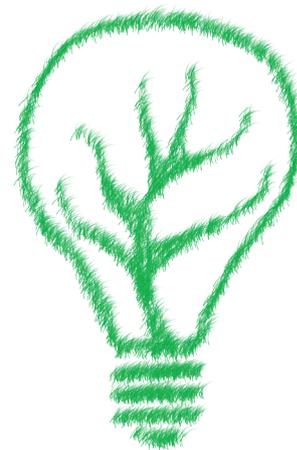
La taxe carbone fixée à 44,6 €/tonne de CO₂ est une composante des taxes sur l'énergie. Les consommateurs la payent à la pompe ou via les factures de chauffage (fuel, gaz). La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques sur le carburant est de 0,116 €/litre. Elle reste inchangée depuis 2018 suite au mouvement des gilets jaunes alors qu'elle était appelée à doubler rapidement.



©EDF - M DEI-CON - SHUTTERSTOCK

siblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques ».

Sur le plan pratique, on peut considérer que, dans une économie verte, la croissance des recettes et la création d'emplois proviendraient des investissements publics et privés. Cela conduirait à une meilleure utilisation des ressources, une réduction des émissions de carbone et des déchets, la prévention de la biodiversité contre la dégradation des écosystèmes. Ces investissements seraient à leur tour soutenus par la hausse de la demande en faveur de produits et services respectueux de l'environnement, comme par exemple l'innovation technologique, les mesures fiscales... Le but serait de garantir que les prix reflètent correctement les coûts environnementaux.



DES PERMIS À POLLUER DE PAR LE MONDE

Le marché carbone n'est pas le seul concernant les émissions environnementales. Des marchés identiques existent, depuis les années 90, de par le monde. Comme le marché des permis d'émissions de particules fines au Chili, ou les marchés d'oxyde de soufre (SOx) et d'oxyde d'azote (NOx) aux États-

Unis. Ce sont ces marchés qui ont inspiré le marché carbone, fondés sur les travaux d'économistes libéraux traitant des externalités, c'est-à-dire des impacts positifs ou négatifs qu'une activité peut avoir sur d'autres acteurs, sans qu'ils soient reflétés dans le prix payé.

PÉTROLE, MARCHÉS FINANCIERS ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Après les taux d'intérêts négatifs sur les marchés bancaires, les prix négatifs de l'électricité... voilà venus les cours négatifs du pétrole.

Le pétrole est coté sur deux marchés financiers. Le plus connu est le Brent, sur lequel sont négociés des contrats représentatifs du pétrole extrait en mer du nord, et c'est le pétrole qui circule le plus, principalement par super-tankers. En général, le prix du baril de pétrole fait référence au Brent.

Le WTI (acronyme de West Texas Intermediate) est coté à New-York, principalement pour du pétrole Etats-Uniens (Texas, Louisiane, Dakota du nord...). Il circule moins que le Brent et essentiellement par voie terrestre (oléoducs). Son cours dépend du pétrole issu du gaz de schiste dont la production s'est envolée en Amérique du Nord depuis les années 2010. Le cours du baril WTI est généralement légèrement inférieur à celui du Brent, tout en restant assez proche.

Les 20 et 21 avril derniers les cours du pétrole se sont affolés puis ont chuté pour devenir négatifs sur le WTI... alors que sur le Brent il est resté positif.

Choc de la demande... et donc choc d'offre

Le choc de demande est lié à la crise du Covid-19 et au confinement qui en a résulté. En France, la consommation de gazole a été inférieure de 75 % à 80 % à son niveau habituel (avions cloués au sol, industrie au ralenti...).

Jusqu'au mois d'avril, l'Arabie Saoudite (dont les coûts de production sont particulièrement bas) et la Russie se sont livrés à une guerre des prix pour récupérer des parts de marché perdues face aux USA.

Dans un contexte d'effondrement de la demande, cela a créé le choc d'offre et une surproduction massive, car, en plus, les compagnies privées américaines ont main-



© EDF - ERANIAN PHILIPPE / TOMA

tenu des niveaux de production élevés et cela a entraîné des problèmes de stockage du pétrole brut. Or, il est très compliqué d'arrêter le forage et de mettre un puits à l'arrêt (cette mesure est très rarement privilégiée car elle



engendre des coûts et peut parfois endommager les installations de façon irrémédiable).

Au final, Arabie saoudite et Russie sont arrivées à un accord pour diminuer leur production de 10 millions de barils par jour à compter du 1^{er} mai, ce qui a fait remonter les cours : fin avril le Brent se négociait à moins de 20 \$ le baril (niveau non atteint depuis 1996) contre 68 \$ en janvier.

Le marché pétrolier : un marché financier « à terme »

Les investisseurs, principalement des acteurs financiers (banques d'investissements, assureurs, fonds souverains, hedge funds), n'achètent pas physiquement du pétrole. Ils négocient des contrats qui leur donnent le droit d'acquérir une certaine quantité de pétrole à un prix déterminé : ils revendent leurs contrats avant terme, et empochent des plus-values...

Le 20 avril était le dernier jour sur le WTI pour négocier les contrats pour une livraison en mai. Ce jour-là, beaucoup de vendeurs et très peu d'acheteurs, les compagnies pétrolières ont pris brutalement conscience que les offres étaient trop importantes et les stocks déjà saturés. Elles ont tenté de liquider leurs positions ou de les reporter sur des contrats à échéance de juin. Mais à cela s'est ajouté le « jeu » habituel des spéculateurs : certains laissent baisser les cours pour acheter au plus bas. Les robots de trading (programmes automatiques d'achat ou de vente), pour certains d'entre eux, ont disjoncté et se sont retirés du marché (ils ne savent pas traiter des cours négatifs !).

Enfin, un certain nombre de Hedge Funds, qui pratiquent les ventes à découvert (c'est-à-dire vendre un actif qu'on ne possède pas mais qu'on sera en mesure de détenir le jour de sa livraison) ont spéculé à la baisse comme ils le font sur tous les actifs financiers.

C'est toute cette machinerie financière qui a provoqué l'effondrement des prix et qui illustre à merveille la financiarisation de l'économie, qui n'est pas pour rien dans la crise actuelle.

Au-delà du pétrole, toutes les matières premières sont aussi des marchés financiers, y compris le blé ou le riz, et cela explique les pénuries alimentaires dramatiques de 2008 au moment de la crise financière.

**La financiarisation
de l'économie
n'est pas pour rien
dans la crise actuelle**

Impacts sanitaires... puis impacts sociaux

Le pétrole constitue une ressource majeure pour plusieurs pays : son exportation apporte des devises qui servent, notamment dans les pays du sud, à financer leur modèle social.

En Algérie, gaz et pétrole représentent 85 % des exportations (Irak 90 % que pour le pétrole). Moins de ventes et ce sont des problèmes pour payer les salaires des fonctionnaires, pour la santé, l'éducation, des centaines d'acteurs impactés, des faillites... et des dizaines de milliers d'emplois menacés.

En France, Total qui n'a pas renoncé à verser des dividendes à ses actionnaires cette année, annonce un plan d'austérité avec une baisse de 30 % des investissements : des désinvestissements sont même envisagés. Mais cela n'impactera pas son secteur des Energies Renouvelables (EnR), et pour cause ! Prioritaires sur le réseau, les EnR subventionnées ne sont pas affectées par la baisse de la demande d'électricité, ni par la baisse des prix compte tenu des mécanismes d'appels d'offres à prix garantis.

Dans le même temps, en raison de l'épidémie du Covid-19, Total Direct énergie a enclenché une procédure contre EDF au Tribunal de commerce pour obtenir la suspension d'une partie de ses obligations d'achat d'électricité nucléaire auprès d'EDF dans le cadre du contrat Arenh... et le tribunal vient de lui donner raison alors qu'il y a quelques mois, Total demandait son déplafonnement au-delà de 100 TWh.

L'énergie « verte » : autre victime collatérale ?

Il y a 3 ans les USA sont redevenus 1^{er} producteurs de pétrole au monde, car dans le monde d'avant, à 60 \$ le baril, forer du pétrole en eau profonde ou dans le sable était rentable. Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Mais à moins de 20 \$, les efforts de transition énergétique vers une production sans CO₂ deviennent moribonds. Aucune éolienne, aucun panneau photovoltaïque (PV), aucune flotte auto électrique ne rivalise avec une usine au fioul et un pétrole bradé.

La dépendance de la France aux énergies fossiles est une question centrale

La France importe la quasi-totalité des hydrocarbures qu'elle consomme dans les transports et l'habitat. Sa balance commerciale est déficitaire à hauteur de 59 Md €, principalement avec sa facture énergétique. Si la dépression des cours du pétrole peut éviter de creuser ce déficit, sa dépendance aux énergies fossiles est une question centrale. C'est cela qui aurait dû préoccuper le gouvernement pour sa stratégie climat et l'accord de Paris. Or, c'est au second plan dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Le mix énergétique est essentiellement vu sous le prisme de l'électricité (1/4 de

Stratégie des entreprises

la consommation énergétique) avec le développement des EnR électriques en substitution d'un nucléaire déjà décarbonné et la fermeture de 14 réacteurs. Pour la FNME CGT, ces orientations énergétiques sont une absurdité : cela n'a aucun impact sur le climat, c'est en deçà des objectifs de l'accord de Paris... et ça coûte « un pognon de dingue » : déjà 120 Md € de subventions prélevées sur les citoyens au travers de taxes sur les carburants. Et cela va encore s'amplifier si les orientations de la PPE ne changent pas de cap. La hausse importante de la taxe carbone devait absorber ces subventions aux EnR... avant que le mouvement des gilets jaunes n'y mette fin temporairement. Pour 2019, ce sont 7 Mds€ consacrés aux EnR !

120 Md € de subventions pour les EnR, prélevées sur les citoyens

Le budget rectificatif, voté lors de la crise Covid-19, fait apparaître une moins-value d'un milliard sur les recettes

4 AXES POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL :

- 1 Une sortie du marché pour un service public avec pour mission centrale la lutte contre le réchauffement climatique.
- 2 Un tarif unique et basé sur les besoins.
- 3 Une fiscalité de l'énergie plus juste.
- 4 Une solidarité renforcée et un droit fondamental d'accès à l'énergie.

ENSEMBLE, LANÇONS LE PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ÉNERGIE

des taxes sur les carburants. Ce manque de recettes pour le financement des EnR aura donc des impacts sur les orientations de la transition énergétique, même si le gouvernement dit ne pas vouloir rectifier ses objectifs. Ce sera donc au détriment d'autres dépenses (sociales ?) et donc la double peine.

La FNME CGT propose un autre projet pour le Secteur Énergétique (voir encadré).

LE PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ÉNERGIE : LE PPE DE LA FNME CGT

Fiscalité revue

La transition énergétique actuelle doit être revue. Par exemple, par l'affectation majoritaire des taxes sur l'énergie aux investissements et aides nécessaires à la transition écologique : infrastructures alternatives à la route et utiles au report modal, résorption de la précarité énergétique avec effort massif sur les travaux et la qualité de l'isolation des logements...

Baisse de la TVA à 5,5 % pour l'électricité et le gaz et dans un second temps, suppression de la TVA. Les factures doivent englober les nécessités de service public, sans qu'elles soient considérées comme une taxe mais comme une solidarité envers les zones les plus éloignées et les citoyens les plus démunis. Il faut donc aussi supprimer la taxe CSPE.

Contrôle du secteur et retour à des entreprises publiques

Pour coordonner et planifier les besoins d'une transition énergétique réussie pour tous, il faut redonner à la Nation le contrôle du secteur énergétique. Le marché n'a fait qu'augmenter les prix et la précarité énergétique : +35 % sur l'électricité et +85 % sur le gaz. La FNME CGT propose que le service public de l'énergie soit composé d'établissements publics industriels et commerciaux (ÉPIC). La base pourrait être un ÉPIC Électricité et un

ÉPIC Gaz, assis tous les deux sur des garanties collectives de haut niveau comme le Statut de l'énergéticien.

Relocalisations et ré industrialisation de la France

La désindustrialisation, révélée lors de la crise du Covid-19, a montré nos faiblesses, la perte de fabrications françaises et de savoirs faire industriels et cela pourrait s'aggraver dans beaucoup d'autres domaines.

Dans le secteur des EnR, notre pays dépend totalement des industries étrangères pour les équipements spécifiques solaires (Chine) et éoliens (Europe du Nord). Les subventions ne font que renforcer des industries étrangères, écrasant un peu plus les rares équipementiers rescapés français. La recherche doit être boostée.

Pour l'hydroélectricité, les centrales thermiques et la partie classique des installations nucléaires (salle des machines), Alstom a toujours été incontournable en France. La vente de sa partie « énergie » en 2015 à l'américain General Electric a mis fin au pôle d'excellence mondiale français de l'hydroélectricité.

La transition énergétique doit se doter d'un volet industriel avec une politique industrielle ambitieuse, programmée sur le moyen et long terme, lui donnant enfin de la visibilité pour le futur.

TRAVAIL EN CONFINEMENT : L'ENQUÊTE UFICT-CGT RÉVÈLE DE RÉELS BESOINS

Lancée dès le début de la crise sanitaire, les 5 200 réponses démontrent tout l'intérêt que les salarié.e.s portent à la question du télétravail, leur besoin de s'exprimer sur le travail en confinement... et la nécessité d'encadrer ce type d'organisation.

ssus d'EDF, de la distribution (Enedis ou Grdf), d'Engie, du Grt-Gaz, RTE, IRSN, SHEM, ANDRA, BRGM... les répondant.e.s sont à 48 % des cadres et 52 % des agents de maîtrise : à 17 % ils ont des responsabilités d'encadrement.

Des modes variés d'organisation du travail

Durant le confinement, la répartition des activités a été faite en échanges dématérialisés, essentiellement sous deux formes. Soit c'était le N+1 qui dispatchait le travail à son équipe ; soit la répartition était faite par l'équipe elle-même : une méthode proche des nouvelles méthodes de management et qui relègue au second plan le manager, avec le risque d'apparaître, de fait, « inutile » dans l'organisation.

Si le travail demandé par la hiérarchie est réalisé dans les délais prescrits, un gros tiers (36 %) des répondants, qu'ils soient cadres ou agents de maîtrise, déclare toutefois réaliser des tâches supplémentaires en plus de son travail quotidien. Cela laisse entrevoir plusieurs problématiques, que nous pouvons classer en deux grandes catégories : l'organisation du travail (répartitions des tâches) et la charge de travail (nombre de salarié.e.s pour effectuer ces tâches).

Pour l'Ufict-CGT si un tiers des répondant.e.s réalise des tâches supplémentaires, cela pose la question de l'équilibre charges/ressources. Une question que nous devons porter collectivement pour une meilleure répartition du travail.

Des risques psychosociaux liés aux conditions de travail

Cette enquête fait bien ressortir le besoin de contact humain. 97 % des personnes interrogées disent rester en contact avec leurs collègues. Pour ce faire elles utilisent les moyens modernes de communication (mails, messagerie instantanée, sms, téléphone) avec une prépondérance du tchat et/ou de la téléphonie. Mais même avec ces contacts virtuels, 72 % des répondant.e.s cadres et maîtrises se plaignent du manque d'interaction en direct avec les collègues.

43% des sondés dépassent leurs horaires de référence :

c'est une source de risques psychosociaux si l'on n'agit pas sur les causes. Ce dépassement d'horaires peut aussi influencer sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle. C'est d'autant plus vrai pour l'encadrement, quand il est sollicité après 18 h, donc en dehors des horaires de références pour celles et ceux qui travaillent en journée : 34 % des cadres ma-

nagers et 18 % des maîtrises encadrantes sont impactés. Pendant la période de télétravail généralisé dû au confinement, près des deux tiers (63 %) des personnes déclarent avoir été sollicités par un proche alors qu'ils ou elles travaillaient. Presque la moitié des personnels (47 %) ont été contraint.e.s de partager l'espace de vie avec la famille pendant le travail. 11 % disent ne pas prendre de pause lors de leur activité en télétravail.

Quasiment la moitié des répondant.e.s n'étaient pas éligibles au télétravail prévu dans les accords Travail à Dis-

43% des sondés dépassent leurs horaires de référence

Vie Syndicale

tance avant la crise sanitaire : celle-ci aura au moins eu le mérite de prouver que de nombreuses activités supposées inéligibles au travail à distance étaient tout à fait éligibles. Il est donc possible d'élargir le télétravail à un grand nombre de salarié.e.s : ils viennent de prouver leur engagement, leur professionnalisme et leur autonomie. Pour l'Ufict-CGT, il faut définir des règles pour le télétravail, respecter les temps de pause et réfléchir à la question de l'organisation du travail en lien avec la charge de travail.

Sollicitations après 18 h pour 34 % des cadres managers et 18 % des maitrises encadrantes

Des moyens matériels et informatiques souvent inadaptés

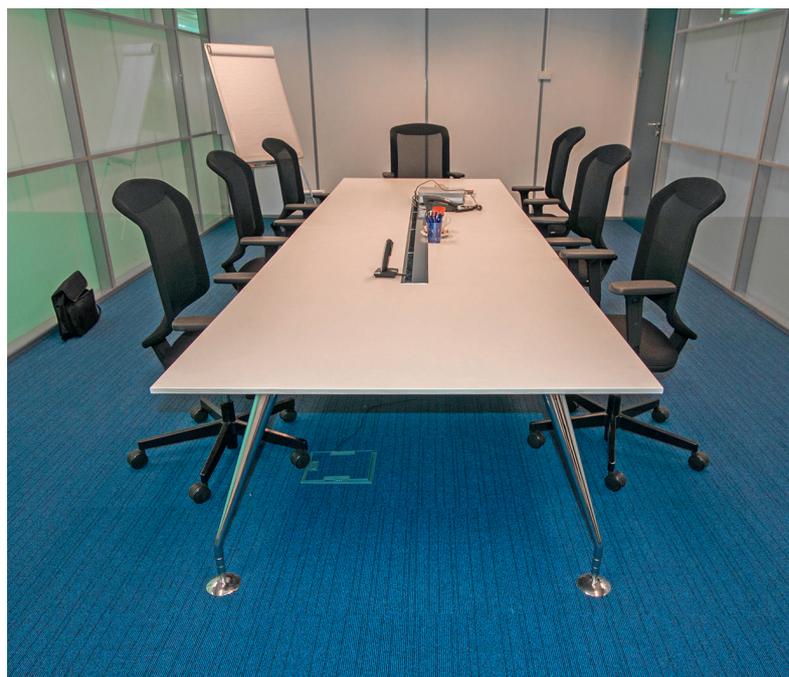
Près d'un quart (22 %) des répondant.e.s déclarent ne pas avoir un espace de travail adapté avec chaise, table ou bureau, éclairage... Dans le même temps 48 % répondent ne pas avoir une pièce réservée lorsqu'ils.elles télétravaillent. Pour les personnels bénéficiant d'une adaptation de poste (18 %) sur le lieu de travail habituel, la moitié ne bénéficie pas des mêmes équipements en travail à distance.

14 % des répondant.e.s n'ont pas un débit internet suffisant à leur domicile pour effectuer leurs activités correctement. Pour 15 % c'est le matériel informatique fourni par l'entreprise qui n'est pas adapté et ils.elles sont 25 % à déclarer ne pas pouvoir utiliser dans de bonnes conditions les outils informatiques nécessaires à leurs activités.

L'Ufict-CGT revendique une prime d'installation pour tous les télétravailleurs, afin qu'ils puissent s'équiper correctement. Une aide doit aussi être mise en place par les entreprises sous la forme d'indemnités mensuelles du fait de l'utilisation d'un espace personnel au domicile des salarié.e.s pour un usage professionnel. Cette indemnité

L'Ufict-CGT
revendique une prime
d'installation et des
indemnités mensuelles

serait fondée sur un certain nombre de m² et adaptée au prix du marché local (région, ville).



Que ce soit sur le lieu de travail ou à domicile, l'Ufict-CGT revendique que les salarié.e.s bénéficient des mêmes équipements, ainsi que des clefs 4G pour les personnels ayant un débit internet insuffisant. Tout cela doit être décliné dans les accords handicap.

Le point de vue des managers

Un peu plus de la moitié des encadrant.e.s (57 %) disent être perturbés par le manque de proximité avec leur équipe, et 10 % éprouvent des difficultés à maintenir une cohésion d'équipe. Ils.elles sont comme la majorité des personnels et utilisent plusieurs canaux de communica-

57% des encadrant.e.s sont perturbés par le manque de proximité avec leur équipe

tion pour rester en contact avec leur équipe, avec une prépondérance du téléphone.

47 % des managers déclarent que le télétravail généralisé de leur équipe leur génère un surcroît d'activité.

L'Ufict-CGT demande que les managers soient formés au management à distance afin qu'ils s'approprient ce type d'encadrement. Il faut aussi adapter les objectifs et la charge de travail à ces nouvelles formes d'organisation.

De véritables négociations doivent s'ouvrir dans les entreprises : le bilan de ces derniers mois servira de base aux revendications collectives portées par l'Ufict-CGT.